

# AVIS PUBLIC

---

## **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

Lundi 3 juin 2024 à 19 h 15  
À la salle du Conseil municipal  
Située au 1, boulevard du Frère-André

### **1<sup>ER</sup> PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-185-31**

Modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage

### **1<sup>ER</sup> PROJET – RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-190-06**

Modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé  
Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

---

## **AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2024, le Conseil de cette Municipalité a adopté les premiers projets de règlements suivants :

- 2024-185-31 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé Zonage, ayant pour objet de permettre et de régler les unités d'habitation accessoires sur le territoire de la Municipalité;
- 2024-190-06 modifiant le règlement numéro 2009-190 intitulé Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ayant pour objet d'assujettir la construction d'une unité d'habitation accessoire (UHA) ou la transformation d'un bâtiment résidentiel pour établir une unité d'habitation accessoire (UHA) à la présentation d'une demande de PIIA.

Une assemblée publique de consultation sur ces premiers projets de règlements se tiendra le lundi 3 juin 2024 à 19 h 15 à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André. Au cours de cette assemblée, les projets de règlements seront expliqués et les personnes ainsi que les organismes qui désireront s'exprimer seront entendus.

Les projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. [Lesdits projets de règlements](#) sont également disponibles sur le site Internet de la Municipalité au [www.mmsg.ca](http://www.mmsg.ca) dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

Le projet de règlement numéro 2024-185-31 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Les zones concernées et les zones contiguës sont les suivantes :

- Le projet de règlement numéro 2024-185-31 concerne l'ensemble du territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Le projet de règlement numéro 2024-190-06 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9<sup>e</sup> jour du mois de mai 2024.

*Signé : Manon Donais*

Manon Donais, directrice générale  
et greffière-trésorière